



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
24	29	Voir tableau annexé

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 AVRIL 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Quentin TILLARD

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Nathalie JEAN, Philippe VANHALST, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Pierre DENIZET, Alain VERON, Florence LECOCQ, Maria PENHARD, Claire SCHAAF, Delphine TOMAS, Cyril MERLIN, Laure WALLET, Solange GHAOUI, Ludovic JEAN, Quentin TILLARD, Valérie BONNET, Florence LENOBLE, Maria RAT, Jean-Philippe PROST

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Lydie MILAD à Jean-Pierre SERRUS, Hugo LEGENDRE à David MANDINE, Patrick URAS à Aurélie GROSSO, Waren BOUKHECHAM à Florence LENOBLE, Robert MARTI à Valérie BONNET

Conseillers Municipaux absents :

Délibération N° 26/52 –

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Comme chaque année, il est proposé d'attribuer une subvention aux associations aux fins de les aider dans leur fonctionnement ou pour des projets ponctuels.

Le tableau des subventions présente le montant sollicité par chaque association ainsi que le montant proposé au Conseil Municipal.

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat, et notamment son annexe,

Vu les délibérations n°25/72 et 25/73 du 4 décembre 2025 portant avance de subvention et approbation de conventions d'objectifs des crèches Les Zouzous et Les Colibris,

Vu le projet de tableau d'attribution des subventions,

Vu la Commission des Finances du 24 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention aux associations pour l'année 2026, conformément au tableau joint en annexe. Ce tableau précise également le sens des votes.

RAPPELLE que les associations bénéficiaires de subventions sont tenues de se conformer aux dispositions du Contrat d'engagement républicain.

RAPPELLE que les conventions annuelles d'objectifs aux crèches pour l'année 2026 ont déjà été approuvées par délibération du 4 décembre 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 06/05/2026

Application agréée E-legalite.com

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire



Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Quentin TILLARD



Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 6/05/26
Et de la publication sur le site internet le... 6/05/26
ou notification le... 6/05/26

REÇU EN PREFECTURE

le 06/05/2026

Application agréée E-legalite.com